

LE PHARE

DE L'ANSD NEWSLETTER

BULLETIN TRIMESTRIEL - N° 006 / JUIN 2018

www.ansd.sn



DOSSIER :

La coordination du Système statistique national

Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

Enquête monographique sur l'orpaillage

Enfin une mine d'informations sur l'activité d'orpaillage au Sénégal

La grande interview

Assane Thioune, Président de l'Amicale des agents de la Statistique

ZOOM SUR :

la retraite complémentaire un filet de protection sociale au bénéfice des travailleurs de l'ANSD

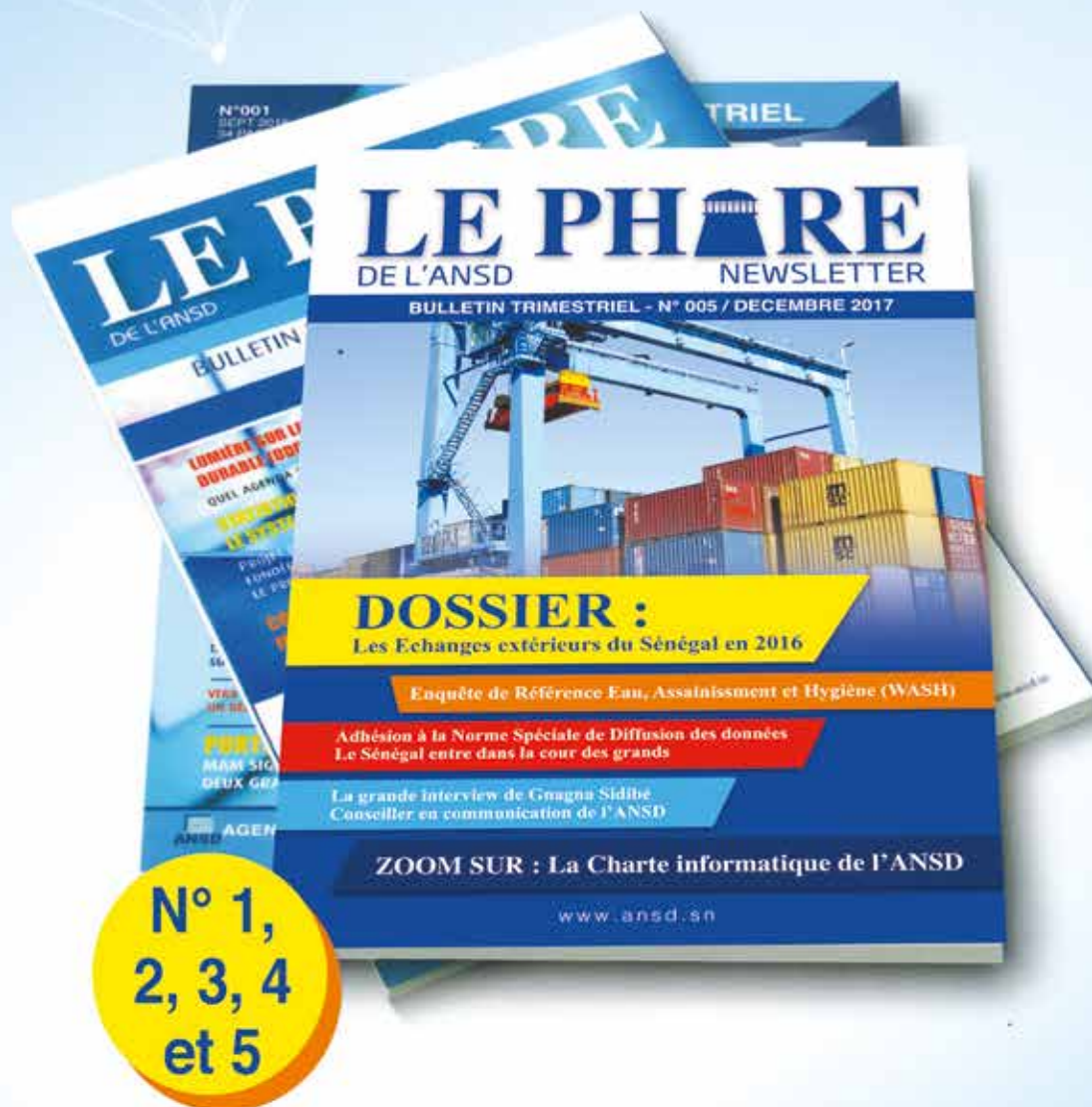
Ce numéro a été publié avec l'appui du PNUD



LE PHARE

DE L'ANSD

NEWSLETTER



BULLETIN TRIMESTRIEL

Sommaire

ÉDITORIAL 4

ACTUALITES 5

- L'ANSD a un nouveau Directeur général adjoint

DOSSIER 6 - 9

- La coordination du système statistique national
- Voyage d'études de la délégation de l'INSEED du TCHAD

PIB 10

- Produit intérieur brut au quatrième trimestriel 2017

PARTENARIAT 11

- Le PNUD, un partenariat incontournable de l'ANSD

RESTITUTION 12

- Enquete Monographique sur l'Orpaillage (EMOR)

ENQUETES 13 - 19

- La cartographie de veille 2016-2017
- Enquete nationale sur l'emploi dans le secteur moderne
- Enquete forte

INTERVIEW 20 - 21

- M. Assane Thioune, savoir tout ou presque sur le nouveau Président élu de l'Amicale des agents de la Statistique (ADIS).

ZOOM SUR 22 - 23

- La retraite complémentaire : un filet de protection sociale au bénéfice des travailleurs de l'ANSD
- Les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHST) comme exigence légale dans les entreprises.

PORTRAIT 24

- Gendarme DIAGNE : Soldat du feu d'un jour

SOCIAL 25

- Célébration de la Quinzaine de la femme à l'ANSD





La mesure des performances socioéconomiques

est une composante de la réponse systémique et non la moins importante, apportée aux enjeux auxquels la communauté nationale et même internationale est confrontée. Cette mesure s'applique à l'ensemble des programmes de développement du pays et implique naturellement tous les acteurs. Essentiellement, cette mesure repose sur la formulation et le renseignement d'indicateurs permettant de suivre les évolutions positives ou négatives dans tel ou tel autre domaine. Cela sous-entend qu'au préalable, il y'a eu des objectifs fixés mais également des situations de références dressées. Vous avez certainement saisi la place qu'occupe la Statistique dans ce processus. La Statistique est au début et à la fin des projets socioéconomiques. En effet, les évaluations de besoins qui conduisent à la formulation de projets sont étayées par des

statistiques probantes ; il en est de même pour ce qui est de la planification de la mise en œuvre de ces projets et de leur suivi. Ce rôle joué par la Statistique est aussi complexe que le sont les équations de la vie socioéconomique. Dès lors, et devant une concurrence des priorités face à la rareté des ressources, une organisation optimale s'impose.

Le système statistique national (SSN) est le principal pilier

de la mesure des performances socioéconomiques. En effet, la production et la diffusion de statistiques reposent sur un dispositif communément appelé système statistique. Ce système peut être local, national, sous régional, régional ou international. Pour ce qui concerne le Sénégal, la dernière réforme du système statistique date de 2004 et a consacré la loi statistique qui a précisé les contours du SSN et ses missions. La loi statistique précise, s'il est nécessaire de le faire, que l'Institut national de Statistique (INS) appelée Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ici, est la structure motrice du SSN. Elle en assure la coordination et le pilotage du développement ; c'est la structure faîtière du SSN.

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, dans son rôle de structure faîtière du SSN, a élaboré depuis 2015 son

premier plan stratégique de développement qui couvre la période 2015-2019. Ce plan stratégique baptisé « la Boussole », épouse les axes de la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui est le cadre de référence du SSN en matière de production et de diffusion de données statistiques. C'est d'ailleurs « la Boussole » qui a engendré ce bulletin, LE PHARE qui, par les thèmes divers qu'il aborde périodiquement, édifie ses lecteurs sur la statistique, ses défis, ses enjeux et ses promesses. Dans ce numéro, les producteurs d'articles aborderont, entre autres, pour les amis de la statistique :

- La coordination du SSN
- L'Enquête pilote sur le commerce international des services
- L'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
- La restitution de l'enquête sur l'orpaillage
- Le PIB du 4e trimestre 2017
- Et la cartographie de veille 2016-2017.

Bonne lecture, avec l'espoir que ce numéro du PHARE sera à la hauteur de vos attentes.

Mam Siga Ndiaye DIA,
Chef de la Cellule de
Programmation,
d'Harmonisation, de
Coordination Statistique
et de Coopération
Internationale (CPCCI)

L'ANSD a un nouveau Directeur général adjoint



M. Allé Nar Diop est nommé Directeur général adjoint (DGA) de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. Il a pris fonction depuis le mois d'Avril 2018.

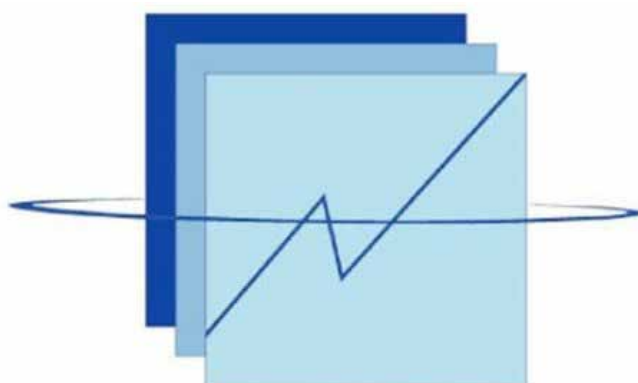
M. Diop est un Ingénieur Statisticien Economiste, docteur en Economie Appliquée, titulaire d'un diplôme universitaire de formateur en sciences actuarielles.

Le nouveau DGA a une expérience professionnelle remarquable; en effet, il a été entres autres, Professeur de Macro dynamique et d'Economie publique à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique du Sénégal (ENSAE), consultant en statistique et économie de l'Education à la Banque mondiale, consultant à l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale) sur l'impact de l'aide public au développement sur la productivité agricole, Maître de conférences Titulaire à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et Coordonateur du master 1 et 2 d'ingénierie Statistique Economique et Financière.

Depuis 2015, M. Allé Nar Diop était Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et représentant du Ministre de l'Economie des Finances et du Plan aux conseils d'administration de Dakar DemDikk, des Aéroports du Sénégal et de SENBUS Industrie.

Bienvenue à l'ANSD M. Diop.

*Par Absa KANE,
Cellule Communication*



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

LA COORDINATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

Le Système statistique national (SSN) est régi par la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004-21 du 21 juillet 2004 modifiée et complété par la Loi n° 2012-03 du 03 janvier 2012 portant Organisation des activités statistiques. Cette Loi définit le Système Statistique National (SSN) et prévoit la création de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

(ANSD), un Conseil National de la Statistique (CNS) et un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) dont le décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement.

Le décret Décret n° 2005-436 du 23 mai 2005 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'ANSD stipule en son article premier,

entre autres, que « l'ANSD est chargée de la coordination technique des activités du SSN ». A cet effet, l'ANSD a créé en son sein une Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (CPCCI) dont l'une des missions consiste à coordonner le SSN.

Présentation de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale



Des membres de la CPCCI, coordonnée par Mme Mam Siga Dia

La CPCCI est organisée en deux unités :

- L'Unité d'harmonisation et de coopération internationale
- L'Unité de programmation et de coordination statistique.

Les deux unités sont coordonnées par le Chef de la Cellule sous l'autorité du Directeur Général Adjoint.

Les missions de la CPCCI

Rattachée à la Direction générale et placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, La CPCCI appuie celle-ci dans la préparation des dossiers relatifs au Conseil National de la Statistique (CNS) et au Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS).

Elle assure également le suivi de la coordination du système statistique national en animant notamment, les secrétariats du CNS et du CTPS. La définition des concepts et l'harmonisation des nomenclatures ainsi que les méthodologies sont également des éléments de coordination.

Globalement, la coordination se résume à :

- Promouvoir et assurer la

publication d'un bulletin de liaison statistique ;

- Normaliser, harmoniser et gérer les outils de coordination statistique (méthodes, définitions, concepts et nomenclature...);

- Mobiliser des financements pour les projets statistiques ;

- Assurer le suivi de la coopération internationale ;

- Renforcer les capacités des services statistiques sectoriels ;

- Assurer la coordination, l'élaboration et l'actualisation du Programme national d'activités statistiques, de ses plans annuels d'action et de toute stratégie de développement de la statistique ;

- Coordonner la préparation du rapport annuel d'exécution du Programme national d'activités

statistiques et suivre la mise en œuvre des plans d'action ;

- Assurer le secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS), du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) et des Commissions et Groupes de travail créés en leur sein, suivre la mise en œuvre de leurs décisions et élaborer les rapports des sessions ;

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre légal et institutionnel (visas, textes, etc.) et la liaison avec les autres structures du Système Statistique National (SSN) ;

- Coordonner l'élaboration des documents de projets statistiques.

La coordination statistique

Il existe deux types de coordination : la coordination institutionnelle qui consiste en la répartition des tâches entre les différents services et la coordination technique assurée par l'harmonisation et l'utilisation des méthodes, concepts et d'outils communs (nomenclatures, répertoires, etc.).

La coordination du SSN est impérative pour plusieurs raisons. Elle permet de rationaliser les opérations statistiques d'envergure, d'harmoniser les normes, les concepts et les méthodes, et faciliter les échanges d'expériences entre partenaires, etc. Elle est, par ailleurs, un facteur d'économie budgétaire.

Cette coordination s'effectue à travers un dispositif et un mécanisme, le tout mis en harmonie à travers la CPCCI, en vue d'en renforcer l'efficacité.

Parlant du dispositif, le SSN est constitué du CNS, de l'ANSD et des autres structures publiques

du SSN placées au sein des départements ministériels et des organismes publics et parapublics.

Ce dispositif est organisé par le Décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) et le Décret n° 2005-436 du 23 mai 2005 relatif à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal.

• Le Conseil National de la Statistique, placé sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, est chargé de proposer au gouvernement les orientations générales de la politique statistique de la nation, de veiller à la coordination des activités liées à la statistique et d'approuver les rapports et programmes annuels et pluriannuels d'activités statistiques du SSN. Ses membres sont nommés par arrêté du Premier Ministre et son

secrétariat exécutif est assuré par le Ministre chargé de la statistique.

Le CNS dispose d'un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) qui est chargé de préparer ses travaux et de suivre la mise en œuvre de ses décisions.

Les membres du CTPS sont nommés par arrêté du Ministre chargé de la statistique.

Le CTPS, le « bras technique » du CNS, est présidé par le DG de l'ANSD et est subdivisé en sous-comités et en groupes thématiques.

• L'ANSD, l'organe central du SSN, est créée par la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004-21 du 21 juillet 2004.

• La liste des autres structures du SSN est fixée par un arrêté du Ministre en charge de la statistique. Elles sont plus d'une centaine entraînant une faiblesse dans la coordination, d'où la nécessité d'une nouvelle cartographie de ce système.

Fonctionnement du dispositif

Le mécanisme de fonctionnement de ce dispositif est aussi organisé par le Décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 ci-dessus mentionné.

Le Conseil National de la Statistique se réunit une fois par an, en session ordinaire, un mois avant la session budgétaire de l'Assemblée nationale et en cas de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son Président.

Le CTPS se réunit en session ordinaire deux (2) fois par an et, en tant que de besoin, en session

extraordinaire sur convocation de son Président.

Le secrétariat des réunions du CTPS est assuré par un cadre de l'ANSD désigné par son Directeur général.

En somme, la coordination statistique est un des facteurs clés du développement statistique. Elle est étendue comme dialogue entre, d'une part, les producteurs et les utilisateurs pour mieux gérer leurs besoins et rationaliser la production des données et, d'autre part, entre

les producteurs de statistiques pour optimiser les ressources et obtenir leur adhésion aux outils conceptuels et méthodologiques. Son amélioration est rendue impérieuse par l'importante et exigeante demande statistique actuelle et le principe d'appropriation impulsé par la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) mais également par la nécessité d'optimiser des ressources souvent insuffisantes devant les ambitions de développement.

VOYAGE D'ETUDES DE LA DELEGATION DE L'INSEED (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES) DU TCHAD DU 23 FÉVRIER AU 5 MARS 2018 SUR LA COORDINATION DU SSN

Interview de Monsieur Ousman Abdoulaye Haggar, Directeur général de l'INSEED



La délégation de l'INSEED en visite au service régional de Thiès. En haut à gauche M. Ousman Abdoulaye Haggar le DG, Chef de délégation

En quelques mots, pouvez-vous nous dire qui est M. Ousman Abdoulaye HAGGAR ?

Je suis Ousman Abdoulaye HAGGAR, Directeur Général de l'INSEED depuis 2005, statisticien démographe de formation. Avant l'INSEED, j'ai beaucoup travaillé au Ministère des Finances et du Plan, à la Direction générale des Finances, à la Direction générale des Domaines, j'ai été aussi Directeur des Douanes. J'ai également travaillé dans le développement rural entre 1985 et 1990, en tant que responsable d'une direction régionale de développement pour l'ensemble de la zone sahéenne du TCHAD, entre autres. Nous avons travaillé en tant que

dirigeant d'un Institut national de Statistique (INS) avec l'ANSD et tous les autres INS d'Afrique au sein des réunions du CODESI (Comité des Directeurs Généraux des pays francophones et anglophones, maghrébins d'Afrique). Nous nous retrouvons aussi dans les réunions statutaires d'AFRISTAT et le Symposium de la Statistique Africaine qui est un cadre de concertation, de discussions qui se réunit annuellement avec les partenaires de la statistique ainsi que les universitaires qui font des recherches sur la statistique.

Juste pour vous dire que la communauté statistique africaine se retrouve souvent, c'est à travers ces réunions que j'ai eu à travailler avec Monsieur Babakar Fall ancien Directeur général, M. Ababacar Sédikh Beye ainsi que M. Fallou MBENGUE, ancien DGA de l'ANSD.

Vous avez choisi le Sénégal pour un voyage d'études, qu'est ce qui justifie ce choix ? Quelle est votre relation de travail avec le Sénégal ?

Nous avons beaucoup de relations avec l'ANSD, nous nous rencontrons beaucoup aux niveaux régional, sous régional, continental. Nous avons déjà eu des relations de travail et d'amitié, de ce fait, nous nous rendons compte que l'ANSD est une grande institution au Sénégal et sert de modèle en Afrique francophone. C'est pour cela que nous avons jugé nécessaire de faire un voyage d'études à l'ANSD pour nous permettre de comprendre et de s'inspirer de l'expérience du Sénégal

en matière de développement statistique, production statistique, etc.

Vous avez eu des entretiens avec plusieurs responsables de l'ANSD, quelles sont vos impressions sur les avancées et les points à améliorer ?

Nous avons eu beaucoup d'échanges avec les différents directeurs et chefs de cellule, nous avons noté que le Sénégal a fait de grands progrès en matière de production statistique que ça soit en terme de volume d'informations statistiques produites et surtout en terme de qualité des statistiques. Au Sénégal, la statistique bénéficie d'un soutien politique par les plus hautes autorités, et la proximité de l'ENSAE qui contribue au renforcement de ressources humaines, de ce fait, le Sénégal bénéficie d'un personnel statistique qualifié. Ce sont des acquis qu'il faut consolider et faire en sorte que la réforme qui a été engagée par le gouvernement dans le domaine statistique, soit bien menée. Comme toute réforme, celle de l'ANSD risque d'atteindre ses limites ; pour y remédier, il faut s'adapter à tous les niveaux pour maintenir le cap et surtout s'orienter vers la gestion centralisée des RH. Le statisticien sénégalais est devenu un produit à grande valeur ajoutée et cela fait l'objet de concurrence. Il faut s'ajuster, la réforme ne doit pas être figée.

Comment comprenez-vous les défis des ODD et des agendas 2030 et 2063 et comment l'INSEED en tient compte ?

Les ODD et agendas 2030 et 2063 sont déjà nationaux et consignés dans les plans de développement et Stratégie nationale. Nous avons pris les dispositions pour la mise en œuvre de nos propres plans de développement socio économique et des stratégies de lutte contre la pauvreté. Ce sont des agendas plus ou moins régionaux, il faut les transposer au contexte national sur une grille de synthèse et assurer une bonne mise en œuvre en conformité avec les stratégies nationales et autres plans, en disposant de statistiques fiables.

Il faut voir comment calculer les indicateurs pour les 267 cibles et 17 objectifs, ce qui nécessite de grands efforts en matière de production statistique. Le Sénégal est très bien placé et très en avance pour faire face. Mais dans nos pays, nous sommes en train de mettre en place un cadre d'organisation pour avoir le dispositif des indicateurs.

Une rencontre avec la DGPPE nous a permis d'avoir un meilleur aperçu. De retour au Tchad, nous allons voir dans quelles perspectives nous s'inspirer du CASE.

Cette mission a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui, on s'est rendu compte qu'on a fait un bon choix de venir nous inspirer du modèle du Sénégal. Nous avons travaillé pendant une semaine avec les responsables de l'ANSD, de la DGPPE et de la Banque mondiale. Nous avons des documents et des informations par rapport à nos objectifs.

***Par Fatou COULIBALY,
CPCCI***

PRODUIT INTERIEUR BRUT AU QUATRIEME TRIMESTRE 2017

Dans un environnement économique marqué par la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), les indicateurs d'évaluation économique jouent un rôle prépondérant en tant qu'outils de mesure et d'évaluation. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est l'un des principaux indicateurs mesurant la richesse produite dans le pays au cours d'une période. Il est défini comme la valeur ajoutée totale issue de la production interne de biens et services dans un pays donné, au cours d'une période donnée, par les agents résidents à l'intérieur du territoire national.

La variation trimestrielle du PIB d'un pays donné mesure la croissance de l'activité économique du pays au cours du trimestre.

Au quatrième trimestre de l'année 2017, le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume, corrigé des variations saisonnières (CVS), s'est replié de 0,4% par rapport au trimestre précédent, imputable au recul de l'activité du secteur tertiaire (-1,3%). Toutefois, le relèvement de l'activité dans les secteurs primaire (+1,5%) et secondaire (+1,0%) a atténué la baisse de l'activité économique au quatrième trimestre 2017.

L'activité économique, au quatrième trimestre de 2017, a enregistré une hausse de 8,7% par rapport à la période correspondante de l'année 2016.

Globalement, sur l'année 2017, le PIB en volume a progressé de 7,0%, comparativement à l'année 2016.

Au titre du Produit Intérieur Brut en valeur, il est estimé à 2736,0 milliards de FCFA au quatrième trimestre de 2017. Il est évalué à 9267,7 milliards de FCFA sur l'année 2017.

• Un repli de 1,3%, en variation trimestrielle, du secteur tertiaire
Au rythme trimestriel, la valeur ajoutée du secteur tertiaire, en volume, s'est repliée de 1,3% au quatrième trimestre de 2017. Cette régression est en liaison



avec la baisse considérable de l'activité des sous-secteurs du transport (-13,1%) et des postes et télécommunications (-11,8%). Toutefois, il est noté une hausse de la valeur ajoutée des services financiers (+10,0%) et du commerce (4,0%).

Par rapport au quatrième trimestre de 2016, la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est accrue de 7,6%; cet accroissement s'est établi à 6,9% en 2017 par rapport

à 2016.

• Une progression de 1,5%, en variation trimestrielle, de l'activité du secteur primaire

Comparée au troisième trimestre de 2017, l'activité du secteur primaire s'est bonifiée de 1,5%, en relation avec l'augmentation de l'activité dans les sous-secteurs de l'agriculture (+2,2%), de la pêche (+0,5%) et de l'élevage (+0,5%).

Par rapport au quatrième trimestre de 2016, la valeur ajoutée du secteur primaire, en volume, a progressé de 11,9%. Sur une base annuelle, elle a enregistré une croissance de 10,1% en 2017.

• Une croissance de 1,0%, en variation trimestrielle, de l'activité du secteur secondaire

La valeur ajoutée du secteur secondaire s'est relevée de 1,0% au quatrième trimestre de 2017, comparativement au trimestre précédent. Cette progression est liée à la bonne marche de l'activité dans les sous-secteurs des industries chimiques (+5,9) et des Bâtiments et Travaux Publics (+2,6%).

Par rapport au trimestre correspondant de 2016, l'activité du secteur secondaire a observé une croissance de 9,9%, imputable à la forte hausse de la valeur ajoutée des BTP (+28,3%) et des industries chimiques (+19,4%). Comparée à l'année 2016, cette hausse s'est établie à 4,8% en 2017 par rapport à 2016.

Par El Hadj Oumar Senghor,
Bureau du commerce extérieur

LE PNUD, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE L'ANSD

Dans le courant du troisième trimestre de 2016 et au 2^e trimestre de 2017, plusieurs activités de l'agence ont été réalisées avec l'appui du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

Ces activités ont permis, entre autres, de partager avec les différentes parties prenantes les rapports d'enquêtes, mais également de renforcer la capacité de stockage des données statistiques au sein de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

- atelier du Comité de Pilotage du Compte Satellite du Tourisme (CST)

La présentation du rapport provisoire des enquêtes sur le tourisme a permis aux différents participants de prendre connaissance des résultats de l'enquête, mais également de donner leur point de vue sur les manquements et les améliorations à apporter pour parfaire le rapport.

- atelier de partage du projet d'élaboration de l'annuaire statistique du Sénégal

L'atelier a permis de mettre l'accent sur certaines limites rencontrées dans les productions de l'ANSD, la pertinence des indicateurs et l'estimation des données manquantes. La note sur l'état des lieux de la production statistique a été examinée et validée et la plateforme de données ouvertes (ODP) présentée aux participants.

- atelier de réflexion sur la dématérialisation des états financiers des entreprises et l'amélioration de l'immatriculation au NINEA

Cet atelier a été l'occasion de l'adoption de la déclaration dont la mise en œuvre devrait permettre de faire avancer le processus de dématérialisation des états financiers et l'interconnexion des différentes bases à travers l'effectivité de l'utilisation du NINEA par les administrations.

- Modernisation du système de sauvegarde et d'archivage de l'information statistique

Cela a permis l'acquisition de disques de stockage.

Au 2^e trimestre 2017, l'appui du PNUD à l'ANSD a permis de démarrer l'exécution des activités suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre du contrat de performance pour la production de données entre l'ANSD et sa tutelle

Pour des soucis d'opportunité et d'efficacité dans la mise en œuvre, le cabinet recruté a été chargé de faire l'audit du contrat de performance de l'ANSD.

Cette étude a été menée et le cabinet a déposé son rapport final contenant les recommandations permettant d'améliorer les performances de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ainsi que celles du système statistique

national (SSN).

- La modernisation du système de sauvegarde et d'archivage de l'information statistique

Cette activité a été réalisée et a contribué à l'amélioration de la capacité de stockage de l'ANSD qui fournit aux utilisateurs un certain nombre de produits téléchargeables à partir de www.ansd.sn ou sur commande expresse.

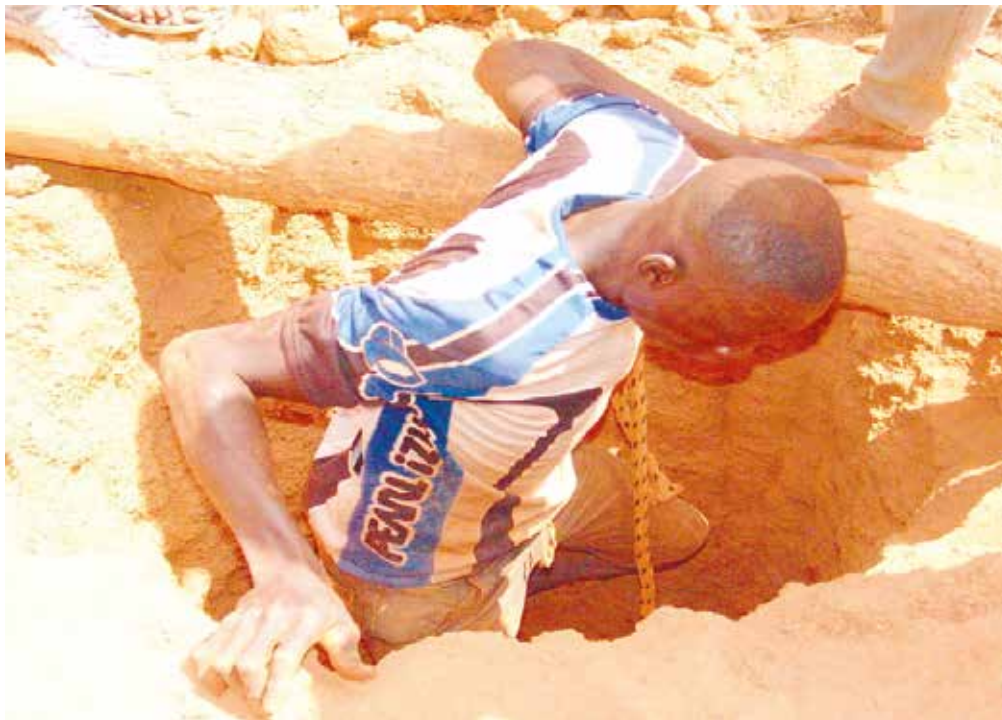
- le renouvellement de licences, logiciels et boîtiers de sécurisation des équipements d'interconnexion de l'ANSD

- le renforcement de capacités des personnels des ministères en matière de planification des politiques publiques

La revue de la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été réalisée pour jauger le niveau de sa mise en œuvre et faire des recommandations pour en améliorer la mise en œuvre.

ENQUETE MONOGRAPHIQUE SUR L'ORPAILLAGE (EMOR)

Enfin une mine d'informations sur l'activité d'orpaillage au Sénégal : 6272 Unités d'extraction, 1216 Unités d'orpaillage alluvionnaire et 1337 Unités de production recensées



L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) vient de réaliser la première étude économique sur l'orpaillage au Sénégal.

L'objectif de l'étude était, entre autres, d'avoir une exhaustivité de la mesure de l'activité économique, d'appréhender les caractéristiques sociales, économiques et environnementales ainsi que de mieux cerner les contours de l'orpaillage. C'est dans ce contexte qu'une étude monographique a été réalisée.

Les résultats de l'étude ont permis de disposer d'informations portant sur le nombre d'unités évoluant dans l'activité d'extraction du minerai d'or qui est estimé à 6272 et 1216 unités de l'orpaillage

alluvionnaire. Il a été dénombré également 1337 unités de production s'activant dans l'activité de broyage/concassage.

Au titre de l'emploi, une main d'œuvre de 32 474 individus au total a été enregistrée, dont 27 444 s'activant dans l'activité d'extraction du minerai d'or, 3 814 évoluant dans le broyage/concassage et 1216 dans l'alluvionnaire. La main d'œuvre recensée dans l'activité d'extraction du minerai d'or et dans le broyage/concassage est composée de 28 746 hommes et de 2 512 femmes. Seul 0,5% de cette main d'œuvre est constituée d'enfants de moins de 15 ans.

Selon la nationalité, cette main d'œuvre provient au moins de dix

(10) pays, avec une forte représentation des Maliens, des Burkinabés et des Guinéens.

Concernant la production d'or, elle est estimée à 4,3 tonnes, dont 3,9 tonnes pour l'activité d'extraction du minerai d'or et 341 kilogrammes pour celle de l'alluvionnaire. La production en valeur de l'or est de 86,6 milliards de FCFA dont 80,18 milliards de FCFA pour l'extraction d'or et 6,42 milliards de FCFA pour l'or alluvionnaire.

S'agissant de la richesse générée, l'activité d'orpaillage a créé une valeur ajoutée de 73,9 milliards de FCFA et celle du broyage/concassage 3,7 milliards de FCFA, soit une valeur ajoutée globale de 77,6 milliards de FCFA. (il serait bon de mettre l'année ou la période)

Ainsi, l'ANSD étant l'instrument de mesure de l'activité économique de ce pays met à la disposition de tous les utilisateurs une mine d'informations que les autorités pourront par ailleurs utiliser pour améliorer les conditions de vie des orpailleurs et rendre plus dynamique l'activité de l'exploitation artisanale d'or.

*Par Bintou Diack Ly,
Coordonatrice de l'enquête*

LA CARTOGRAPHIE DE VEILLE 2016-2017

Le dispositif de cartographie de veille permet de faire une mise à jour des districts de recensement entre deux recensements pour capter les changements du fait de la dynamique démographique et de l'évolution des habitations.

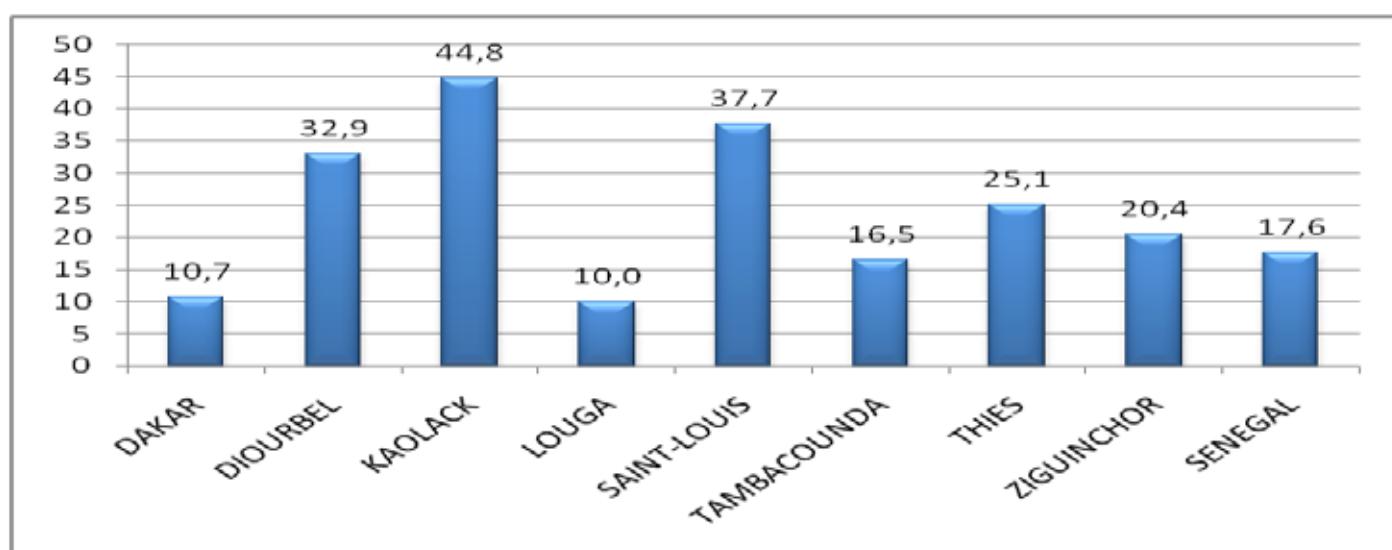
LE NIVEAU DE COUVERTURE DES REGIONS ENTAMEES

La couverture est un élément crucial de l'exactitude des données. Elle influe directement sur la qualité de la collecte et indirectement sur celle de toutes les autres données produites par toute opération de recueil d'informations. Les éditions 2016 et 2017 de la Cartographie de veille ont duré chacune quatre (4) mois. Au terme de ces deux opérations, 3025 Districts de Recensements (DR) sur les 17 165 DR issus du dernier recensement de 2013 ont été mis à jour, soit un taux de couverture de 17,6%. Un

total de 233 792 concessions sont actualisées avec 227 573 ménages dénombrés ; 35469 infrastructures de base sont recensées et géo-référencées parmi lesquelles on a 13 076 infrastructures de type communautaire et 23 393 de type économique. Les Organisations communautaires de Base (OCB) dénombrées sont au nombre de 2436. Les travaux se sont déroulés dans les huit (8) régions suivantes : Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor.

Dans les régions susmentionnées, les taux de couverture connaissent des variations assez importantes. En effet, les niveaux de couverture les plus élevés sont observés dans les régions de Kaolack (44,8%) ; Saint-Louis (37,7%) et Diourbel (33,0%). Tandis que les plus faibles taux de couverture sont notés dans les régions de Louga (10,0%) ; Dakar (10,7%) et Tambacounda (16,5%) dans une moindre mesure (Cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Taux de couverture des régions entamées selon le nombre de DR mis à jour



Source : ANSD. Cartographie de veille, 2016-2017.

ENQUETES

Au niveau des régions de Bambey et Diourbel ont été entièrement finalisées. Il le nombre de communes couvertes est plus élevé que dans d'autres. Il s'agit notamment des départements de Podor (12 communes) ; Kaolack (9 communes) ; Thiès (9 communes) et Rufisque (7 communes), (Cf. Carte 1).

De même dans celle de Saint-Louis où l'ensemble des communes du département du même nom sont totalement achevées. Par contre, dans les autres départements toutes les communes ne sont pas couvertes. Toutefois,

Carte 1 : Nombre de Communes mises à jour au niveau des régions couvertes



Source : ANSD. Cartographie de veille, 2016-2017.

Tableau 1 : Taux d'achèvement en pourcentage des départements en cours

DEPARTEMENT	Nombre total de DR en 2013	Nombre de DR mis à jour	Taux d'achèvement en %
RUFISQUE	637	448	70,3
DIOURBEL & BAMBEY	634	634	100,0
KAOLACK	589	504	85,6
LOUGA	438	109	24,9
SAINT-LOUIS & PODOR	834	437	52,4
TAMBACOUNDA	417	159	38,1
THIES	758	582	76,8
ZIGUINCHOR	351	152	43,3

Source : ANSD. Cartographie de veille, 2016-2017.

CONSOLIDATION DE LA BASE CARTOGRAPHIQUE

La tenue d'une base cartographique à jour doit être un processus constant selon les recommandations des Nations unies. Dans ce processus, la mise à jour et la consolidation des données cartographiques occupent une place de choix. Fort de ce constat, l'opération de veille cartographique a été mise à

contribution pour l'actualisation et la documentation des DR.

Les travaux de consolidation de la base cartographique s'appuient sur le fait que, parmi les 3025 DR mis à jour entre 2016 et 2017, nous avons 45 DR devant faire l'objet de découpage. Ce qui devrait faire augmenter le nombre total de DR

issus du dernier recensement. A coté de ces propositions de découpage, nous avons l'identification de potentiels DR de ratissage, des modifications dans la composition des DR, le déplacement d'îlots et de limites entre les DR limitrophes. Il s'y ajoute le défi relatif à la numérisation de tous les DR ayant connu des changements.

MISE A JOUR DE LA BASE DE SONDAGE

Pour établir un plan de sondage, il est nécessaire de disposer d'une base de sondage complète, exacte et à jour. Un recensement de la population fournit la meilleure base de sondage. Cependant, il importe d'être conscient qu'un recensement – vieux ne serait-ce que d'un ou deux ans – est déjà dépassé et peut ne plus convenir comme base. Dans ce cas, il est indispensable de faire des mises à jour en continu de la base de sondage issue du recensement avant de s'en servir comme base de

tirage des unités lors d'enquête auprès des ménages. En effet, pour des enquêtes de ce type, la base de sondage doit être mise à jour à chaque nouvelle enquête. D'où la nécessité d'avoir une base de sondage prête à l'usage avec laquelle des enquêtes de toutes sortes peuvent être menées facilement et rapidement, à tout moment pour n'importe quelle enquête. Le coût de la préparation du matériel d'échantillonnage et de la sélection des échantillons est aussi réduit. A ce titre, la meilleure approche consiste

à tenir à jour les listes des concessions et ménages comme c'est le cas avec les travaux de la Cartographie de veille. En effet, grâce aux mises à jour des DR effectués lors de cette opération, la base de sondage issue du dernier recensement a été mise à jour à hauteur de 14,05% en termes de ménages ordinaires dénombrés par rapport aux ménages recensés en 2013 et pour un total de 3025 DR sur l'ensemble des 17 165 DR.

CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES ET ORGANISATIONS DE BASE

Le deuxième module de la Cartographie de veille relatif au questionnaire communautaire

a permis de recenser les infrastructures de base et les Organisations communautaires

de Base (OCB) entre autres.

INFRASTRUCTURES DE BASE

Les infrastructures de base jouent un double rôle. Sur le plan social, elles permettent d'assurer le bien être des populations à travers les facilités offertes

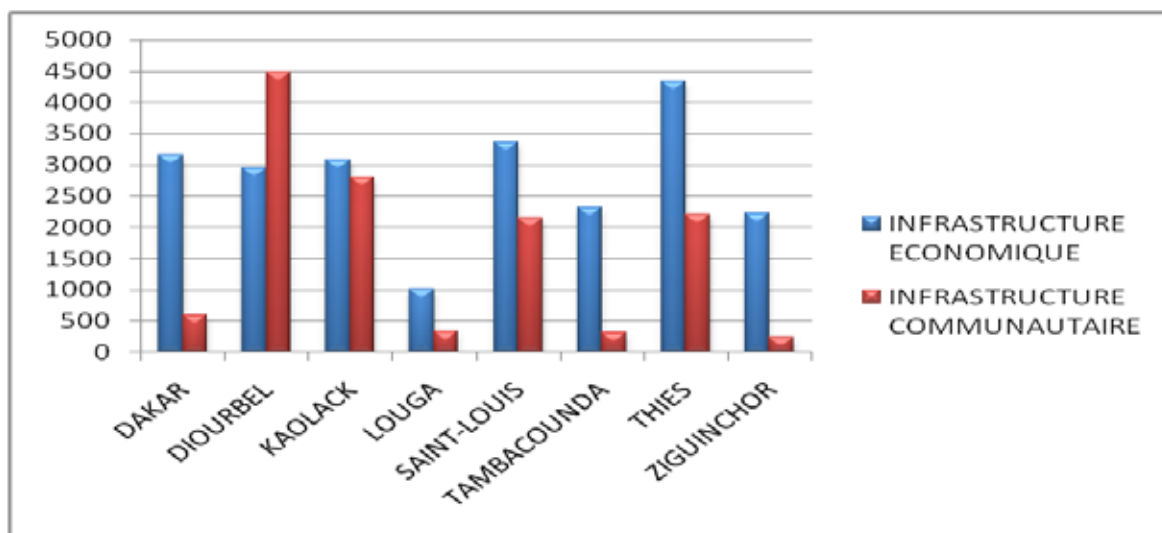
particulièrement pour l'accès aux services socio-économiques de base. Sur le plan opérationnel, la présence d'infrastructures de base dans nos districts de

recensement sert d'éléments de référence au personnel déployé sur le terrain pour les opérations de collecte des données. C'est ainsi que le module dénommé

ENQUETES

« questionnaire communautaire » des infrastructures de base fréquentes, sauf dans les a été introduit dans les travaux de type communautaire et communes de la région de la Cartographie de veille. de type économique. Dans de Diourbel où nous avons Deux types d'infrastructures les communes couvertes, plus d'infrastructures de type de base ont été recensés les infrastructures de type communautaire, (Cf. Graphique 2). et géo-référencés ; il s'agit économique sont plus

Tableau 1 : Taux d'achèvement en pourcentage des départements en cours



Source : ANSD. Cartographie de veille, 2016-2017.

ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE (OCB)

Les travaux de l'opération régions visitées en 2016 et (202). La connaissance de la de veille cartographique ont 2017, que c'est dans celles de dynamique organisationnelle permis de cerner la dynamique Diourbel (734) ; Kaolack (621) et au niveau local est un élément organisationnelle au niveau Thiès (598) où les organisations capital et un facteur clé facilitant local à travers le recensement locales sont plus nombreuses, la mise en œuvre des opérations des OCB. Les données du comparativement aux régions de terrain, (Cf. Tableau 2). tableau 2 montrent pour les de Dakar (207) et Saint-Louis

Tableau 2 : Nombre d'Organisations communautaires de Base (OCB)

REGION	communautaires de Base
DAKAR	207
DIOURBEL	734
KAOLACK	621
LOUGA	16
SAINT-LOUIS	202
TAMBACOUNDA	46
THIES	598
ZIGUINCHOR	12

Source : ANSD. Cartographie de veille, 2016-2017.

Jean Pierre Diamane BAHOM,
 Chef de Division des Opérations de Terrain

ENQUETE NATIONALE SUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE

Le Sénégal a mis en place en 1976 une mini-centrale des bilans au sein de l'ancienne Direction de la Statistique. Cette base de données est toujours au cœur du système d'information sur les sociétés et quasi sociétés non financières composé du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA) et du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI).

L'un des principaux produits tirés de ce système d'information sur les entreprises est la Banque de Données Economiques et Financières (BDEF). Elle est issue de l'agrégation des données fournies par les entreprises à travers les déclarations statistiques et fiscales. Toutefois, les effectifs et les salaires qui constituent un volet essentiel des statistiques d'entreprises ne font pas l'objet de publication du fait d'un certain nombre de manquements notamment la non disponibilité du tableau sur les effectifs et masse salariale, et la confusion faite par les entreprises entre total et permanents (total devant comprendre permanents et saisonniers).

A cet égard, l'ANSD, à travers son programme de renforcement de la production statistique pour une meilleure



couverture des besoins et l'amélioration de la qualité des produits, a décidé de mettre en place un dispositif de suivi de l'emploi dans le secteur moderne. Ce dispositif qui couvre une enquête de base et des enquêtes de suivi trimestrielles constituera la principale source de données pour fournir le nombre total de salariés, la rémunération brute, et les heures de travail par type de salariés, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par nationalité et selon les secteurs d'activités. Il constitue le cadre idéal pour disposer de statistiques fiables capables de dresser, avec celles de l'ENES (Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal), un

portrait complet de l'offre et de la demande d'emploi sur le marché du travail

Ainsi, la population cible comprend toutes les entreprises formelles opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans tous les secteurs. La base de sondage est constituée des unités formelles du Recensement général des Entreprises (RGE).

L'enquête de base a duré trois mois de mi-novembre 2017 à mi-février 2018 et est entièrement financée par la Banque Mondiale à travers le programme Statistics for results (SFR).

Les micro-données nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques publiques proviennent de plusieurs sources dont les deux principales sont les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages.

Du fait de leur coût, les recensements ne sont pas fréquents et ne peuvent comporter qu'un nombre limité de variables. Les enquêtes constituent ainsi de ce fait la principale source de données pour la production de l'information statistique dans les pays en développement. Toutefois, leur réalisation est irrégulière principalement du fait de la rareté des financements et de la sous-exploitation sur le plan analytique des données produites.

Le besoin de comparabilité des données entre les pays exige l'harmonisation des concepts et définitions, des questionnaires et des périodes de collecte.

C'est face à ce défi que la Commission de l'UEMOA a envisagé un projet d'harmonisation des enquêtes auprès des ménages dans les Etats membres. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) de ces Etats de façon à produire régulièrement des indicateurs pertinents, fiables et comparables dans le domaine des conditions de vie des ménages et de la pauvreté nécessaires pour l'évaluation des politiques publiques.

Les multiples avantages de cette harmonisation sont :

- la comparabilité des indicateurs



de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations entre pays avec l'utilisation des mêmes supports techniques et des méthodologies identiques pour la collecte des données et le calcul des indicateurs

- la transparence et la fiabilité des indicateurs qui facilitent le dialogue entre les partenaires (gouvernement, société civile et ONG,).

Les informations collectées dans l'enquête permettront :

- de renseigner sur les conditions de vie des populations à travers les principaux indicateurs de niveau de vie relatifs à l'éducation, à la santé et à l'emploi d'une part, et d'autre part à l'habitat, à l'équipement, au confort et au patrimoine des ménages, à l'accès aux infrastructures de base et à la satisfaction des populations par rapport à celles-ci ;

- d'estimer la consommation des ménages et de déterminer sa structure ainsi que les revenus liés à l'activité ;

- d'identifier les ménages pauvres, de déterminer l'ampleur et l'évolution de la pauvreté monétaire et de mesurer les inégalités entre catégories sociales.

Cette enquête d'une envergure nationale sera réalisée en deux vagues représentatives chacune au niveau national. Un peu plus de 7000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire seront interviewés sur une durée totale de 6 mois (soit 3 mois par vague). La taille du questionnaire nécessitera au moins deux passages dans un ménage pour son administration entière. La première vague devrait se dérouler à la mi-juillet 2018.

*Par Mory DIOUSS,
DSDS*

ENQUETE FORTE



Des agents de collecte sur le terrain

Le document de stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre, élaboré par le ministère sénégalais de la femme, de la famille et du développement social, pour la période 2005-2015 soulignait d'ailleurs dans sa conclusion que : « C'est encore au cœur de la famille que se joue le débat sur l'égalité des sexes. C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la fille, à l'homme et à la femme, sont signifiés et mis en pratique. Ces rôles induisent des inégalités sociales qui conditionnent leur participation dans l'économie et plus globalement au développement ».

Pour connaître les répercussions importantes de la participation des femmes dans l'organisation des ménages,

et tout particulièrement l'articulation de la femme entre vie familiale et professionnelle au sein de la cellule familiale, l'Institut de Recherche pour le Développement en France (IRD) a sollicité l'appui technique de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD) qui compte mener l'enquête Femme et Organisation Travail Famille (FORTE).

Ce mois de Mars dédié à la femme coïncide parfaitement avec le début de l'enquête qui consiste à questionner 1600 femmes dakaroises, en couple et âgées entre 25 et 50 ans.

L'enquête FORTE vise à analyser l'organisation quotidienne des femmes et le partage des tâches domestiques

dans la participation à la préparation des repas, à la vaisselle, aux besoins du ménage, à l'entretien du linge aux courses, aux soins et à l'éducation des enfants. Mais aussi savoir s'il existe des personnes extérieures au ménage (domestiques, lingères, chauffeurs, répétiteurs...) qui sont rémunérées pour aider à ces différentes tâches.

Les résultats de cette étude pourront soutenir l'élaboration des politiques et des programmes des décideurs politiques, associations et organisation non gouvernementales locales et internationales, de l'emploi et des droits des filles et des femmes. Mais aussi ceux-ci permettront d'accompagner les activités de plaidoyer des structures œuvrant pour la promotion de la participation des femmes à l'économie et au développement ainsi qu'à la réduction des inégalités hommes et femmes au Sénégal.

Par Kène Bougoul BA,
*Cellule de Gestion des
Partenariats*

INTERVIEW

Ce numéro du Phare vous propose une interview de M. Assane Thioune, pour savoir tout ou presque, sur le nouveau Président élu de l'Amicale des agents de la Statistique (ADIS).



M. le Président, pouvez vous dire à nos lecteurs qui est Assane Thioune ?

Assane Thioune est un pur produit de la statistique. Sorti de la promo de 1986 du Collège de la statistique, j'ai été affecté à la DPS (Direction de la prévision et de la statistique) de 1986 à 1992. En 1992, j'ai été affecté à Louga au Service régional, puis au niveau de la région de Diourbel. De 2005 à 2006, j'ai servi au service régional de Louga. En 2007, je suis revenu au siège de l'ANSD à la Division des Statistiques démographiques, au niveau du Bureau des prévisions démographiques, puis j'ai été affecté au service régional de Kédougou jusqu'en 2017. Depuis lors, je sers comme Chef du Service régional de Dakar. Voilà un peu mon parcours et pourquoi je me considère comme un pur produit de la Statistique.

De formation, je suis donc un statisticien, ingénieur en développement urbain, technicien supérieur des collectivités territoriales et de l'environnement. A part cela, je suis originaire de Louga, marié et père de famille.

M. Thioune, vous avez été récemment porté à la tête de l'ADIS qui est l'Amicale des agents de la Statistique. Qu'est ce que votre élection vous inspire ?

Je me suis porté candidat car nous avons constaté que cela faisait plus de 10 ans que l'ADIS était pilotée par la même équipe et une certaine léthargie s'était installée. Je me suis dit qu'il fallait essayer d'apporter du sang neuf, en accompagnant et coachant un groupe pour réorienter en quelque sorte l'ADIS avec des jeunes dynamiques. C'était en tout cas

l'objet de ma candidature au poste de président. Les gens sont venus me dire même avant l'élection qu'ils voulaient un changement et que le choix était porté sur ma personne.

Plus précisément, quelles sont vos ambitions pour l'ADIS ?

La première ambition c'est d'abord de changer les textes de l'ADIS car nous avons constaté qu'il ya des permanents et des non permanents qui ne sont pas membres de l'Amicale ; ce qui n'est pas admissible car tout agent de l'ANSD doit être membre de l'ADIS. Nous avons constaté une certaine frustration à ce niveau là. Aussi, par rapport au restaurant, il a été constaté que certains agents mangent à l'extérieur ; notre objectif est que tout le monde se restaure au niveau du restaurant de l'ADIS. Un autre objectif est d'organiser des activités génératrices de revenus. Notre objectif est d'essayer de trouver des fonds pour renflouer les caisses pour le bien être des membres. Nous avons aussi pensé à organiser une soirée animée par un musicien en vogue et en faire la Nuit de la Statistique, mettre sur pied une boutique pour vendre des tee-shirts, et survêtements de sport. Nous projetons également d'apporter des nouveautés au restaurant, notamment sur la qualité des mets préparés, installer des machines à café afin d'augmenter la

convivialité entre collègues. Nous voulons aussi informatiser la vente des tickets de restaurant avec des cartes magnétiques et un système de badge.

En ce qui concerne les lotissements de terrain, il y a eu beaucoup de bruit autour à un certain moment. Nous avons donc convoqué les promoteurs et avons pris l'attache avec un avocat et un spécialiste pour qu'ils nous appuient sur ces problèmes de terrains. Notre objectif est que d'ici peu, tous les agents concernés puissent disposer de leurs papiers.

Une autre chose qui nous tient à cœur c'est de renforcer les liens entre membres de l'ADIS. Nous avons ainsi initié un tournoi de football inter-directions, et celui-ci suscite déjà un engouement extraordinaire.

Nous projetons aussi d'augmenter les aides données à ceux qui partent à la retraite ou à ceux qui ont des cérémonies familiales (baptêmes, mariages, décès).

Nous avons vraiment beaucoup d'objectifs et de projets en vue, et nous espérons pouvoir les atteindre.

Pour le bureau, un plan d'actions a été élaboré. Il ya des commissions mises en place, notamment pour la révision des textes, qui est un chantier important.

En plus d'être Président de l'ADIS vous êtes aussi Chef du SRSD de DAKAR. Quelques mots sur vos missions à cette fonction ?

En tant que Chef du SRSD de Dakar, mon rôle est de coordonner la collecte de données, fournir des informations aux utilisateurs de la Statistique ; respecter les exigences pour des données de

qualités et satisfaire la demande. Le document sur la situation économique de la région de Dakar est publié pour 2015, 2016 et nous sommes entrain de finaliser pour 2017. Au niveau de la région de Dakar, le service régional est dans beaucoup de comités, que ce soit le PSE, la Revue annuelle Conjointe ; et en quelque sorte le SRSD est le bras armé de l'ensemble de ces comités, c'est-à-dire que pour tout



ce qui est données et analyses, nous sommes incontournable.

M. Thioune est donc un homme multi-casquettes mais avez-vous des difficultés à allier tout cela ?

Non, il n'y a pas de difficulté majeure, j'essaie de déléguer au maximum. C'est un travail d'équipe et chacun a son rôle à jouer. Au service régional, je travaille avec une équipe, je ne fais que coordonner et au niveau de l'ADIS c'est la même chose je ne fais que coordonner le travail des commissions.

Qu'est ce qu'Assane Thioune aime faire hors du travail ?

J'aime bien regarder les documentaires, je regarde souvent l'émission Ushuaia, la chaine Voyage et toutes les émissions qui touchent à l'environnement.

Un dernier mot pour nos lecteurs du Phare?

Le Phare est un document qui nous appartient. En tant que

membre de l'ANSD, notre rôle est de faire de notre mieux pour que l'ANSD soit visible et que cela ne soit pas seulement une affaire de statisticien ; c'est l'ANSD du député, du boutiquier du coin, c'est l'ANSD du paysan, c'est l'ANSD de l'élève. Notre rôle en tant que contributeurs au journal le Phare, c'est de faire en sorte que les gens lisent ce que nous faisons, aiment ce que nous faisons, et aussi montrer que la Statistique est neutre et que nous ne sommes pas politique.

**Interview réalisée par
Awa Diop,
Chargée de communication**

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : UN FILET DE PROTECTION SOCIALE AU BENEFICE DES TRAVAILLEURS DE L'ANSD



En procédant le 13 octobre 2017 à la signature de la Convention relative à la Retraite Complémentaire (RC) entre l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et le Groupe Sonam-Assurances, les autorités de l'Agence ont sans doute de posé un acte de haute portée sociale. Ainsi, en sus de la retraite de base prévue par le régime de la sécurité sociale (FNR et IPRESS), le travailleur de l'ANSD ayant adhéré à la RC et admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, bénéficie d'une autre source de revenus : la Retraite complémentaire. Quoi de plus réconfortant socialement et psychologiquement lorsque nous savons qu'au Sénégal et, ailleurs en Afrique, la retraite donne généralement lieu à des difficultés de tout genre. En effet, la RC est en réalité plus qu'une augmentation différée de salaire. Elle procède d'une démarche ou d'une vision qui a pour postulat la préparation confortable de la retraite d'un agent dans un contexte d'exigence continue de la vie en termes de la scolarisation des enfants, de prise en charge sanitaire, bref, de bien-être

social.

Comme son nom l'indique et par définition, la RC est un complément de la retraite de base. C'est une pension de plus accordée aux retraités pour leur permettre d'avoir sensiblement le même pouvoir d'achat que pendant qu'ils sont actifs.

Dans le cadre de la Convention susmentionnée, la cotisation de l'adhérent (10%) est répartie à part égale entre l'adhérent lui-même et l'employeur. Ainsi, 5% lui sont prélevés de son salaire brut et l'équivalent du même montant est pris en charge par l'employeur (5%).

Le Directeur général de l'ANSD, Monsieur Babacar NDIR évoquant les raisons ayant présidé à la mise en place de la RC, avait soutenu dans son allocution que la RC « traduit un besoin exprimé par les travailleurs à partir des enquêtes de satisfaction » avant de poursuivre en ces termes « la retraite est très importante pour un travailleur. Elle est un droit. Adhérez à ce contrat pour le bien de l'ANSD et des travailleurs ». Outre l'augmentation différée de salaire (5% du salaire brut à la charge de l'employeur), la RC procure aux adhérents plusieurs avantages dont les plus significatifs sont contenus dans les articles 10, 11 et 13 de la Convention qui traitent respectivement de l'épargne constituée, de la participation aux bénéfices et du fonds de

solidarité.

Dès son admission à la retraite, l'adhérent ou le participant à la RC dispose de deux ou trois mécanismes pour récupérer son capital : il lui plaira de le faire sous la forme de rente viagère ou sous la forme de rente certaine ou encore l'option du capital garanti. Que signifie chacune de ces trois options ?

1. Capital garanti au terme : cette option signifie que l'adhérent, une fois à la retraite, peut disposer aussitôt de l'intégralité de son capital ;

2. Pour ce qui est de la rente certaine, il faut distinguer deux types :

- **La rente trimestrielle certaine** sur cinq (5) ans : pendant une durée de cinq (5) ans, l'adhérent perçoit un montant représentatif de son capital tous les trois (3) mois ;

- **La rente trimestrielle certaine** sur dix (10) ans : pendant une durée de 10 ans, l'adhérent perçoit un montant représentatif de son capital tous les trois (3) mois.

La rente viagère : C'est une option qui ressemble à un saut dans l'inconnu. L'adhérent fait l'option d'être payé tant qu'il vit. L'inconvénient de cette option réside en ce que le capital n'est pas réversible aux héritiers une fois que l'adhérent décède. Tout le contraire des rentes certaines où le capital est reversé aux héritiers ou ayants droits à la mort de l'adhérent.

*Par Babacar Sabou DIATTA,
Chef de Bureau des
Relations sociales*

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHST) comme exigence légale dans les entreprises.

La 22ème Journée Africaine de la Prévention (JAP) célébrée au King Fahd Palace le lundi 30 avril 2018 a eu cette année comme thème : « Promotion des structures de santé et de sécurité au travail au sein des entreprises : exigences légales et gouvernance des risques ».

Par delà le caractère didactique du thème, les organisateurs de cette 22ème journée rappellent ainsi aux Chefs d'entreprises l'obligation qui leur est faite par le Décret n°94-244 du 7 mars 1994 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité du travail, de disposer de CHST dans les établissements.

En effet, l'article premier du décret visé indique clairement le caractère obligatoire des CHST en stipulant ce qui suit : « Un comité d'hygiène et de sécurité du travail est constitué obligatoirement dans les établissements mentionnés à l'article 2 du Code du travail occupant au moins cinquante (50) salariés. L'effectif est calculé suivant les modalités définies à l'article 3 du décret 67-1360 du 9 décembre 1967 ».

Théoriquement, les CHST comprennent trois (3) membres à- qualité que sont : le chef d'établissement qui en est le Président ou son représentant, le Chef de sécurité qui assure le secrétariat et le médecin du travail de l'établissement, et trois (3) membres cooptés en fonction de leur connaissance du milieu du travail. Mais, dans la réalité, le nombre de membres des CHST n'est pas limitatif, car l'effectif varie d'une entreprise à une autre.

En ce qui concerne l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), les autorités ont très tôt appréhendé les enjeux qui soutendent les CHST. C'est pourquoi, dix (10)

ans après sa création, l'ANSD, a mis en place un CHST. Mais avec le phénomène de mobilité des agents consécutif, entre autres, au départ à la retraite, le CHST a perdu certains membres.

Pour combler les départs, le CHST s'est réuni le jeudi 22 mars de l'année en cours sous la présidence du Directeur Général Babacar NDIR. Au total, le CHST de l'ANSD compte vingt trois (23) membres.

L'une des recommandations fortes de cette réunion est la mise en place d'un Registre de sécurité (RS). Le RS, en cours d'élaboration, est un document réglementaire prévu par l'arrêté interministériel du Ministère de l'Intérieur en date du 24 septembre 1979. Défini comme étant la carte d'identité du bâtiment, le RS constitue cette année l'un des chantiers phares du CHST.

Il ressort de ce qui précède que les CHST constituent non seulement un maillon important en termes d'exigence légale mais ils sont surtout à l'avant-garde des conditions d'hygiène et de sécurité des agents comme en attestent les missions qui leur sont assignées à l'article 5. : « Le comité d'hygiène et de sécurité du travail a pour mission :

1. — de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par un établissement extérieur y compris les travailleurs temporaires, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail ;
2. — de procéder ou de faire procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail ou de chaque maladie professionnelle grave, ayant entraîné la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou qui aura révélé l'existence d'un danger grave à

- l'occasion d'une série d'accidents répétés ou ayant atteint plusieurs travailleurs ;
3. — de s'assurer de l'application des prescriptions législatives et réglementaires et des consignes concernant l'hygiène et la sécurité ainsi que du bon entretien des dispositions de protection, notamment celles relatives à la boîte de secours prévue par l'article 163 du Code du travail ;
4. — d'organiser avec les services compétents et les organismes agréés, la formation des équipes chargées des services d'incendie et de sauvetage et de veiller à l'observation des consignes de ces services ;
5. — de développer le réflexe de sécurité au niveau des travailleurs et de recueillir de leur part toute suggestion contribuant à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail ».

Revenant à la célébration de la Journée Africaine de la Prévention, il convient de noter qu'elle n'est pas qu'introspection et évaluation des pratiques. Elle est aussi un moment où l'on joint « l'utile à l'agréable », avec le Concours des Comités d'hygiène, prix, institué par la Caisse de Sécurité sociale pour magnifier le travail des meilleurs des CHST.

L'édition de cette année marquant la troisième du genre, a vu la participation de treize (13) entreprises et consacré cinq (5) lauréats. Parmi ces derniers, on peut citer : la SAR, la CFAO – Motors et GCO de Thiès qui ont respectivement reçu des chèques de deux millions (2 000 000) ; d'un million cinq cent (1 500 000) et d'un million (1 000 000) de Francs CFA.

Par Babacar Sabou DIATTA,
*Chef de Bureau
 des Relations sociales*

GENDARME DIAGNE : SOLDAT DU FEU D'UN JOUR



Le gendarme OUSMANE DIAGNE, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est un longiligne monsieur de 34 ans qui aura joué un rôle déterminant dans la maîtrise de l'incendie survenu aux abords de l'ANSD le lundi 19 mars 2018 vers 19 heures 45 minutes.

Le gendarme Ousmane DIAGNE est né dans la banlieue de Dakar (Guédiawaye) dans le courant de l'année 1984, de parents sérères.

Marié et père de quatre enfants, Ousmane DIAGNE, aura connu un parcours scolaire assez mouvementé au regard des différents établissements qu'il a fréquentés (Dakar, Fimla, Djilor et Pikine Est).

Inscrit à la Faculté de Sciences juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar en 2004, il y séjourna seulement un an et demi puisque le 1^{er} mai 2006, il s'engagea dans l'armée. Au 12^{ème} bataillon d'instruction de Bango, il subit la Formation initiale du Combattant (FIC).

Après cette formation initiale, il est admis en septembre 2006 à la

20^{ème} compagnie des élèves gradés comme élève caporal. Trois mois plus tard, il devient Caporal Formateur des contingents 2007, 1 et 2. Son parcours dans l'armée se termina par une affectation au 2^{ème} bataillon d'infanterie de Saint-Louis où il passa un an et demi.

Ambitieux et fort de son background dans l'armée, le jeune Ousmane DIAGNE donne à partir de décembre 2009 une nouvelle orientation à sa

carrière militaire dans la mesure où il réussit le concours d'entrée à l'École des Sous officiers de la Gendarmerie (ESOG) de Fatick de la 41^{ème} promotion.

Dans sa nouvelle corporation, le jeune sous officier DIAGNE a connu un parcours non moins honorable qui le conduira hors des frontières du Sénégal. Successivement, il fut affecté à l'Escadron de Surveillance et d'Intervention (ESI) basé à Bakel, un corps qui se caractérise par sa grande mobilité puis, à partir de mars 2014, il est déployé en République de Centrafrique (RCA) dans le cadre d'une Mission des Nations Unies communément appelée MINUSCA.

De retour de la RCA en mai 2016, il est muté au Groupe d'Intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN) ; corps prestigieux de la gendarmerie. Il y séjourna seulement 9 mois, puisqu'il intégra par la suite la mission de la CEDEAO en Gambie dans le cadre de la restauration de la

volonté populaire.

Pour des raisons familiales, le Gendarme DIAGNE va écourter son séjour en mars 2017 et, depuis lors, il est en service à l'ANSD dans le cadre de la Légion de Sécurité et de Protection.

SON ROLE DANS LA MAITRISE D'UN DEBUT D'INCENDIE

Ce 19 mars, alerté par l'odeur de la fumée à partir du poste de sécurité, il eut comme premier réflexe de visiter le restaurant de l'agence. Une fois sur les lieux, il se rend compte que la source de provenance de la fumée est hors du bâtiment. Après le déclenchement de l'alarme sous l'effet de la fumée, il s'employa en bon soldat de rassurer le personnel encore présent dans les bureaux. A l'aide du groupe anti-incendie (COFFRERIA) il attaqua le feu, (qui, en fait, provenait d'une baraque située derrière l'ANSD), appuyé en cela par l'auxiliaire Gendarme Abdoulaye FAYE et certains agents dont Saliou FAYE et Ousseynou DIALLO et quelques bonnes volontés se trouvant dans les alentours.

Au bout de quarante minutes sans masque ni casque, le feu fut circonscrit vers 20 heures 30 minutes non sans faire quelques dommages. Le Gendarme Ousmane DIAGNE s'en est tiré avec une blessure à l'index droit tandis que son collègue Abdoulaye FAYE s'en sort avec une blessure au poignet.

Merci M. DIAGNE

**Par Babacar Sabou DIATTA,
Chef de Bureau des
Relations sociales**

CÉLÉBRATION DE LA QUINZAINE DE LA FEMME À L'ANSD



Cette année encore, l'Amicale des Femmes de l'ANSD (AFS) a célébré avec faste la fête internationale de la femme. Elle a participé à la levée des couleurs au Ministère des Finances, et la présidente de l'AFS, Mme Astou Sagna a eu l'honneur de lire le mémorandum de l'Amicale des femmes du MEFP devant le

ministre de tutelle. L'AFS a choisi le dernier jour de la quinzaine de la femme pour remettre des dons aux enfants malades de l'hôpital Albert Royer. Il s'est agi de paquets de couches, biberons, seringues, eau et médicaments mais aussi de plusieurs tonnes de ciment et de fer pour la réfection du hall d'accueil de l'hôpital ; un

panel riche en enseignements a aussi été organisé sur le thème « les violences faites aux femmes » animé par Mme Khadidiatou Diouf Kébé de l'Association des juristes du Sénégal, M. El Hadj Mbacké Sarr éminent cardiologue et conférencier et M. Mahmoud Diouf, démographe à l'ANSD.



Don de matériels, médicaments, ciment et fer de l'AFS pour la reconstruction du hall d'accueil de l'hôpital. Ici la Directrice de l'hôpital, Mme Issa Tall Diop recevant le don des mains de Mme Badiane de la DRH du MEFP



Réception des dons de couches, médicaments et eau minérale à l'hôpital Albert Royer



Panel animé par d'éminentes personnalités sur « les violences faites aux femmes »

IN MEMORIAM



A 87 ans Doyen Abdoulaye MALE, technicien des Statistiques à la retraite a été rappelé à Dieu. On se souviendra de Doyen Male, ancien de la DPS, comme quelqu'un avec un bel esprit d'équipe, un homme de devoir également. Pieux et Talibé Cheikh, ce père de famille a discrètement tiré sa révérence. Regretté Abdoulaye MALE, reposez en paix.

PELERINAGE AUX LIEUX SAINTS



L'ANSD a reçu cette année cinq (05) billets (dont un billet offert par la Prévoyance Assurances et un autre, par le Directeur général du Port Autonome de Dakar). La clé de répartition est comme suit :

- Un billet destiné aux retraités
- Quatre billets destinés aux membres du personnel.

Par ailleurs, les membres du personnel doivent satisfaire à deux critères pour être éligibles :

- Etre âgé de 40 ans ;

- Avoir deux ans d'ancienneté dans l'Agence à la date du pèlerinage. La cérémonie de tirage des billets pour le pèlerinage aux lieux Saints de l'islam et de la chrétienté s'est tenue dans l'amphithéâtre de l'ENSAE le jeudi 01 mars sous la présidence effective de Monsieur Babacar NDIR Directeur général (DG) de l'Agence.

Les gagnants du tirage de billets pour l'édition 2018 sont les suivants :

- Mariama Thioucouly HANE (Direction générale)
- Assane THIOUNE (Service régional de Dakar)
- Papa Sylmang SENE (DSDS)
- Seydou DIENG (DAGRH)

Mme DIOUF Ramatoulaye Diop a également gagné un billet lors du tirage de l'Amicale des femmes du Ministère de l'Economie, des Finances et du plan.

Bon pèlerinage à vous!

« TOURNOI DE L'UNITE »

Dans le cadre des activités de la Commission Educative et Culturelle de l'ADIS, il a été initié un tournoi de football interne (inter-directions) de l'ANSD dénommé « TOURNOI DE L'UNITE » dont le parrain est le DG Babacar Ndir, et la marraine Mme Mam Siga Ndiaye DIA. Le tournoi a démarré le 29 mars 2018. La commission s'est réunie pour faire le tirage des rencontres sous forme de championnat en phase aller et retour, les matchs se jouent au terrain de l'ESMT.

TOURNOI DE L'UNITE CLASSEMENT PHASE ALLER

	EQUIPE	PTS	Journée	Victoires	Nuls	Défaites	BP	BC	DIF.
1	DG-DMIS	6	3	2	0	1	5	4	1
2	DAGRH	4	3	1	1	1	6	6	0
3	DSDS	4	3	1	1	1	4	4	0
4	DSECN	3	3	1	0	2	4	5	-1

DETENTE-SPORT

Ici les équipes de la DAGRH (en jaune)
et de la DG/DMIS (en bleu)



Résultats des rencontres

	Matches
1 ^{er} journée	DAGRH 2-2 DSDS
2 ^{ème} journée	DSECN 2-1 DG/DMIS
3 ^{ème} journée	DG/DMIS 2-1 DAGRH
4 ^{ème} journée	DSDS 1-0 DSECN
5 ^{ème} journée	DSECN 2-3 DAGRH
6 ^{ème} journée	DG/DMIS 2-1 DSDS

La gagnante de l'énigme N°4, recevant son prix un bloc de tickets restaurant menu 1



ENIGME N° 5 :

des Tee-shirts à gagner
Hier Yacine avait 18 ans,
l'année prochaine, elle aura 20 ans. Est-ce possible ?

Réponse de l'énigme N°5 : possible parce que cela signifie que Yacine est née un 31 décembre. (Hier 31 janvier 2017, Yacine avait 18 ans, Nous sommes aujourd'hui le 01 janvier 2018.

L'année prochaine en 2019, elle aura 20 ans. Donc Yacine est née le 31 décembre 1999).

Gagnants :

Fousseynou KONATE et Mariama HANE gagnent chacun un tee-shirt

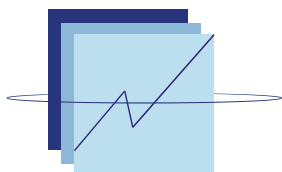
ENIGME n°6 :

Dans un cirque ambulant, des vols ont été commis de nuit. L'inspecteur chargé de l'enquête demande à trois (3) suspects de s'expliquer sur leur sortie la même nuit.

- Le premier : c'est tard dans la nuit que je me suis rendu compte que je n'avais pas fermé la porte de ma cabane située en bord de mer, je suis donc sorti pour la fermer à clé et je suis rentré me coucher.
- Le deuxième : j'avais une 'insomnie, je suis sorti faire un tour et je suis revenu me coucher.
- Le troisième : Tard dans la nuit, j'ai entendu un bruit sourd du côté de la ménagerie, je suis sortie voir de quoi il s'agit, à ma grande surprise, j'ai vu qu'un chimpanzé avait la queue coincée par une table et le pauvre se débattait pour se libérer. Je l'ai aidé à se dégager et je suis retourné m coucher.

ENIGME : il y a un menteur parmi les trois (3) suspects. Qui tient le menteur, tient le voleur.

Questions : Dites donc, qui a menti ? Quel est le mensonge ?



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-Air, Cerf volant - Colobane
BP 116 Dakar RP (Sénégal)

Téléphone : (+221) 33 869 21 39 - Fax : (+221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@ansd.sn / statsenegal@yahoo.fr

www.ansd.sn

Directeur de Publication

Babacar NDIR

Coordinateur de la Rédaction

Gnagna SIDIBE

Comité de rédaction

Mamadou BAH

Awa DIOP

Absa KANE

Alain F. DIATTA

Yvette M. P DIA

Saliou FAYE

Sophie DIOP

Mory DIOUSS

Adji Ngoné DIOP

Ndeye Fatou COULIBALY

Correcteurs

Gnagna SIDIBE

Mamadou BAH

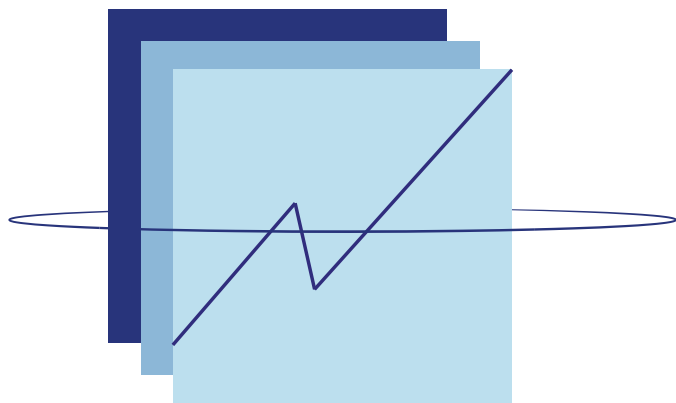
Awa DIOP

Crédits photos

Cellule Communication ANSD

Montage, infographie et impression

Imprimerie Carbone 14



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

LA VISION DE L'ANSD :

« Un centre de références en matière de production et de diffusion d'une information statistique de qualité au service de tous les utilisateurs ».

Rocade Fann Bel-Air, Cerf volant - Colobane - BP 116 Dakar RP (Sénégal)

Téléphone : (+221) 33 869 21 39 - Fax : (+221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@ansd.sn / statsenegal@yahoo.fr - www.ansd.sn